

Image not found or type unknown



Dégâts des eaux dans mon salon de coiffure

Par **sophie60**, le **02/04/2014** à **13:59**

bonjour

je suis propriétaire de mon fonds de commerce de coiffure. Les murs appartiennent à l'ancien propriétaire. Ce matin j'ai constaté une fuite provenant du dessous du placard à vêtements. J'ai tout de suite averti ma propriétaire qui a délégué un huissier pour faire constater les dégâts. Celui-ci me dit que les frais sont à ma charge. Le propriétaire a tout de suite fait réparer la canalisation qui était en cause en me disant que les frais m'incombaient. Est-ce normal ?

Merci de votre réponse
cordialement